**RAPPORT DE PROGRES DE PROJET PBF**

**PAYS:**  **Burkina Faso**

**TYPE DE RAPPORT: SEMESTRIEL, annuEl OU FINAL :**

**ANNEE DE RAPPORT:** 2021

|  |  |
| --- | --- |
| **Titre du projet:** « Appui à la prévention des risques de détérioration de la cohésion sociale et de la paix dans le contexte de la riposte à la COVID-19 aux points d’entrée et dans les lieux de détention au Burkina Faso »  **Numéro Projet / MPTF Gateway:**  00125450 - PBF/BFA/B-2 | |
| **Si le financement passe par un Fonds Fiduciaire (“Trust fund”) :**  Fonds fiduciaire pays  Fonds fiduciaire régional  **Nom du fonds fiduciaire:** | **Type et nom d’agence récipiendaire :**  **IOM (Agence coordinatrice)**  **UNODC** |
| **Date du premier transfert de fonds:** 07/01/2021  **Date de fin de projet:** 05/07/2022  **Le projet est-il dans ces six derniers mois de mise en œuvre ?** | |
| **Est-ce que le projet fait part d’une des fenêtres prioritaires spécifiques du PBF :**  Initiative de promotion du genre  Initiative de promotion de la jeunesse  Transition entre différentes configurations de l’ONU (e.g. sortie de la mission de maintien de la paix)  Projet transfrontalier ou régional | |
| **Budget PBF total approuvé (par agence récipiendaire):**  **Agence récipiendaire Budget**  IOM $ 1100000.00  UNODC $ 900000.00  Total: $ 2000000.00  Taux de mise en œuvre approximatif comme pourcentage du budget total du projet: 54%  \*JOINDRE LE BUDGET EXCEL DU PROJET MONTRANT LES DÉPENSES APPROXIMATIVES ACTUELLES\*  **Budgétisation sensible au genre :**  Indiquez le montant ($) du budget dans le document de projet alloué aux activités dédiées à l’égalité des sexes ou à l’autonomisation des femmes: 671 719,25  Indiquez le montant ($) du budget dépensé jusqu’à maintenant pour les activités dédiées à l’égalité des sexes ou à l’autonomisation des femmes: 365 964,83 | |
| **Marquer de genre du projet:**  **Marquer de risque du projet:**  **Domaine de priorité de l’intervention PBF (« PBF focus area »):** | |
| **Préparation du rapport :**  Rapport préparé par: Pascaline ILBOUDO  Rapport approuvé par: Innocent Kokou ABRESSE  Le Secrétariat PBF a-t-il revu le rapport: | |

***NOTES POUR REMPLIR LE RAPPORT :***

* *Évitez les acronymes et le jargon des Nations Unies, utilisez un langage général / commun.*
* *Décrivez ce que le projet a fait dans la période de rapport, plutôt que les intentions du projet.*
* *Soyez aussi concret que possible. Évitez les discours théoriques, vagues ou conceptuels.*
* *Veillez à ce que l'analyse et l'évaluation des progrès du projet tiennent compte des spécificités du sexe et de l'âge.*
* *Veuillez inclure des considérations, ajustements et résultats liés au COVID-19 et répondez à la section IV.*

**Partie 1 : Progrès global du projet**

Expliquer brièvement l'état global de mise en œuvre du projet en termes de cycle de mise en œuvre, y compris si toutes les activités préparatoires ont été achevées (par exemple, contractualisation des partenaires, recrutement du personnel etc.) (limite de 1500 caractères) :

La phase préliminaire a été achevée par la finalisation des recrutements. La phase d'implémentation des activités s'est poursuivie avec la mise en oeuvre des principales activités, à savoir la conduite des évaluations des dispositifs légaux ainsi que la conception et la validation des outils de formation, puis la formation des différents acteurs. Cette pérriode concernée par le rapport a aussi connu la fin de l'étude de base et le début des activités de sensibilisation au niveau des voyageurs et des leaders communautaires. Le taux d'avancement de l'ensemble des activités est estimé à 50%.

Veuillez indiquer tout événement important lié au projet prévu au cours des six prochains mois, par exemple : les dialogues nationaux, les congrès des jeunes, les projections de films (limite de 1000 caractères):

L'organisation des cadres de concertation des acteurs locaux sur la gestion COVID-19 aux points d'entrée, en coordination avec les gouvernorats des 2 régions. Les cadres de concertation sont prévus pour Fin Janvier et Début Février 2022.

POUR LES PROJETS DANS LES SIX DERNIERS MOIS DE MISE EN ŒUVRE :

Résumez le principal changement structurel, institutionnel ou sociétal auquel le projet a approuvé. Ceci n’est pas une anecdote ou une liste des activités individuelles accomplies, mais une description de progrès fait vers l’objectif principal du projet. (limite de 1500 caractères):

 NA

En quelques phrases, expliquez comment le projet a eu un impact humain réel. Ceci peut inclure un exemple spécifique de comment il a affecté la vie des personnes dans le pays - si possible, utilisez des citations directes des bénéficiaires ou des weblinks à la communication stratégique publiée. (limite de 2000 caractères):

 Pas d'impact humain reél à rapporter à ce stade

**Partie II: Progrès par Résultat du projet**

*Décrire les principaux progrès réalisés au cours de la période considérée (pour les rapports de juin: janvier-juin ; pour les rapports de novembre: janvier-novembre ; pour les rapports finaux: durée totale du projet). Prière de ne pas énumérer toutes les activités individuelles). Si le projet commence à faire / a fait une différence au niveau des résultats, fournissez des preuves spécifiques pour les progrès (quantitatifs et qualitatifs) et expliquez comment cela a un impact sur le contexte politique et de consolidation de la paix.*

*.*

* *“On track” – il s’agit de l'achèvement en temps voulu des produits du projet, comme indiqué dans le plan de travail annuel ;*
* *“On track with peacebuilding results” -* *fait référence à des changements de niveau supérieur dans les facteurs de conflit ou de paix auxquels le projet est censé contribuer. Ceci est plus probable dans les projets matures que nouveaux.*

*Si votre projet a plus de quatre Résultats, contactez PBSO (Bureau d’Appui à la Consolidation de la Paix) pour la modification de ce canevas.*

**Résultat 1:** Les agents de l’État de première ligne aux points d’entrée de Seytenga et de Kantchari protègent les usagers de la route ainsi que les populations riveraines des risques liés à la COVID-19 et contribuent à la restauration de la confiance avec et entre les populations dans le cadre de leurs actions

Veuillez évaluer l'état actuel des progrès du résultat:

**Resumé de progrès :** (Limite de 3000 caractères)

93 agents dont 32 femmes, en poste aux points d'entrés des communes de Kantchari et Seytenga ont acquis des connaissances sur la gestion de la COVID 19 aux points d'entrée, l'intégration de l'approche basée sur les droits humains et l'approche genre dans la gestion de la circulation transfrontalière dans un contexte de pandémie. Les personnes formées sont des agents de santé, des forces de défense et de sécurité, des agents chargés du contrôle phytosanitaire et des agents techniques en charge de l’élevage, oeuvrant au niveau de ces points d’entrée terrestres. Ces agents sont aptes à protéger les usagers de la route et les populations riveraines dans la perspective de la réouverture prochaine des frontières terrestres. Les concepts et les notions pratiques de ces formations basées sur 3 groupes de modules à savoir la gestion COVID-19 aux points d'entrée, la prise en compte de l'Approche Genre et l'Approche Droits Humains dans cette gestion, renforcent les capacites des agents à éviter les situations de frustration et à contribuer au renforcement de la cohésion sociale lors des controles santaires au niveau des frontières terrestres. Parallèlement, les procédures de contractualisation pour la réalisation des mini réseau d'eau à Seytenga et Kantchari ont été finalisées et ont permis de commencer les travaux par des études géophysiques et de détermination de débit. Ce sont les autorités de la commune (Mairie), les responsables sanitaires et les CVD (responsables des comités villageaois de developpement) qui ont accompagné les techniciens sur le terrain. Ce qui dénote de l'engagement des parties prenantes et traduit leur intéret. Par ailleurs, il y a eu des activités de communication sur les risques et d'engagement communautaire à travers des sessions d'information des leaders et autres acteurs locaux, en collaboration avec les responsables régionaux du Sahel et de l'Est, des acteurs de la santé communautaire ainsi que les transporteurs organisés en faitière. Ceci a permis l'implication de toutes les parties concernées afin d'oeuvrer avec synergie pour un meilleur respect des mesures de prévention et de protection contre la COVID-19 au niveau des frontières par les travailleurs de première ligne, les passagers et les communautés environnantes.

**Indiquez toute analyse supplémentaire sur la manière dont l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et / ou l'inclusion et la réactivité aux besoins des jeunes ont été assurées dans le cadre de ce résultat :** *(*Limite de 1000 caractères*)*

Dans le cadre de ce résultat, la participation des femmes et des jeunes a été particulièrement encouragée avec notamment l'implication du Secrétariat Permanent du Conseil National pour la Promotion du Genre (SP/CONAP Genre). Deux femmes faisaient partie du pool des 12 formateurs pour les 2 régions. Quant aux formations à proprement parlé, elles ont touché 32 femmes, représentant 34,4 % des travailleurs de première ligne ayant bénéficié de ces formations. Aussi, l'association chargée de mettre en œuvre les activités de communication sur les risques et d'engagement communautaire, relevant du Conseil National des Jeunes (CNJ), travaille sur le terrain de manière inclusive avec les jeunes et les femmes dans les communautés locales, en collaboration avec les leaders communautaires. Au total, 11 femmes ont été formées dans le cadre de ces activités de sensibilisation. Elles représentent 8,8% des 136 acteurs clé suscités avec 06 femmes du domaine des transports, 03 représentantes des autorités administratives locales et/ou leaders communautaires, 02 agents de première ligne. Concernant l'animation des sensibilisation, l'équipe des animateurs compte 08 hommes et 05 femmes.

**Résultat 2:** Le dispositif de prévention et gestion de la COVID dans les lieux de détention est renforcé pour assurer la continuité de la justice pénale et une gestion plus efficace garantissant le respect des droits et libertés des justiciables pendant la période de pandémie.

Veuillez évaluer l'état actuel des progrès du résultat:

**Resumé de progrès :** (Limite de 3000 caractères)

Les missions d'évaluation du cadre légal ont permis de créer des cadres de discussions, d'échanges et d'amendements du projet par les partenaires clés et de s'accorder sur les modalités de mise en œuvre. Réalisée du 15 au 19 Mars 2021 par l'équipe de l'ONUDC-pays avec le support du bureau de Dakar, cette évaluation a ciblé les services suivants :

-la direction générale du Fonds d'Assistance Judiciaire (FAJ);

-le ministère de la justice ;

-le bâtonnier de l'ordre des Avocats ;

-le Procureur de la République ;

-la brigade d'investigation anti-terroriste (BSIAT);

-le direction générale des établissements pénitentiaires ;

-la direction de la police judiciaire.

A l'issu de ces échanges, un accord a été conclus pour l'installation de systèmes de visioconférence au niveau des Tribunaux de Grande Instance 1 et 2 de Ouagadougou, du barreau, de la Maison d'Arrêt et de Correction de Ouagadougou et de la prison de haute sécurité. Ces dispositifs de communication à distance répondront au besoin de continuer l'offre de services judiciaires même en période de confinement. Les discussions ont également permis d'aboutir à un engagement du FAJ à offrir un cadre institutionnel et juridique à l'intervention des volontaires dans les établissements pénitentiaires, et l'accompagnement du FAJ dans la mise en œuvre de sa politique d'assistance judiciaire, mais surtout combler les insuffisances de l'institution en matière d’assistance juridique. Un autre résultat important est l'engagement du FAJ à intégrer ce système d'assistance juridique dans son dispositif et le pérenniser. Un MoU entre ONUDC et FAJ a été élaboré et soumis à la validation des parties.

Un résultat important non attendu est la possibilité aujourd'hui qu'offre le système de visioconférence et de l'assistance légale dans le traitement judicaire et juridique des prevenus dans les affaires de terrorisme.

Concernant le dispositif d’aide l’égale, 10 volontaires des Nations Unies (VNU) paralégaux sont disponibles dont 5 femmes et 5 hommes. Toujours dans le cadre du dispositif d'aide légale, un cahier des VNU enrichi et validé par l'administration pénitentaire et le FAJ est disponbile. De même, l’autorisation d'accès aux établissements pénitentiaires a été obtenu. Les VNU ont été déployés au mois d'octobre dans leurs zones respectives. Au vu de la situation sécuritaire à Diapaga, le VNU de la localité a été affecté sur la prison de haute sécurité pour renforcer les deux VNU affectés a cette prison. Il y'a eu également la formation des 10 VNU sur l'assistance juridique et judiciaire au profit des detenus du 30 Aout au 4 septembre. Le processus d'acquisition des portiques de désinfectation pour les établissements pénitentiaires suit sont cours. La livraison des équipements est attendus en novembre 2021. Par rapport à la mission d'évaluation de sites pour le système de visioconférence, les sites sont à présents définis et le processus d'acquisition des dispositifs de visioconférence est en cours. Le processsus de recrutement s'est achevé avec la disponiblité de l'expert prisons et l'assistante administrative.

**Indiquez toute analyse supplémentaire sur la manière dont l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et / ou l'inclusion et la réactivité aux besoins des jeunes ont été assurées dans le cadre de ce résultat :** *(*Limite de 1000 caractères*)*

Le projet met l'accent sur l'aide légale aux femmes et aux jeunes en situation de détention. Cet aide légale consiste à identifier aux niveaux des maisons d'arrets sur la base du registre d'écrou et des mandats depots, les prevenus ayant depassés le delai de detention provisoire, les prevenus souffrants de maladies ou de handicaps, etc pour d'abord un travail de sensibilisation sur leur droits, la procedure judiciaire, ensuite rencontrer le parquet et les juges d'instruction en vue d'alerter, declencher, faciliter le traitement des cas. Les VNUs paralégaux accorderont une place primordiale aux femmes et aux jeunes. Pour faciliter une meilleure prise en compte de l'égalité des sexes, sur les 10 jeunes VNU recrutés, 5 sont des femmes. 54 jeunes dont 2 jeunes filles en détention ont eu des entretiens avec les volontaires paralégaux.

**Résultat 3:**

Veuillez évaluer l'état actuel des progrès du résultat:

**Resumé de progrès :** (Limite de 3000 caractères)

**Indiquez toute analyse supplémentaire sur la manière dont l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et / ou l'inclusion et la réactivité aux besoins des jeunes ont été assurées dans le cadre de ce résultat:** *(*Limite de 1000 caractères*)*

**Résultat 4 :**

Veuillez évaluer l'état actuel des progrès du résultat:

**Resumé de progrès :** (Limite de 3000 caractères)

**Indiquez toute analyse supplémentaire sur la manière dont l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et / ou l'inclusion et la réactivité aux besoins des jeunes ont été assurées dans le cadre de ce résultat :** *(*Limite de 1000 caractères*)*

**Partie III: Questions transversales**

|  |  |
| --- | --- |
| **Suivi :** Indiquez les activités de suivi conduites dans la période du rapport (Limite de 1000 caractères)  2 reunions de coordination OIM ONUDC  1 rencontre de suivi avec Association Génération Lumière | Est-ce que les indicateurs des résultats ont des bases de référence ?  Le projet a-t-il lancé des enquêtes de perception ou d'autres collectes de données communautaires ? |
| **Evaluation :** Est-ce qu’un exercice évaluatif a été conduit pendant la période du rapport ? | Budget pour évaluation finale (réponse obligatoire): 35000.00  Si le projet se termine dans les 6 prochains mois, décrire les préparatifs pour l’évaluation *(*Limite de 1500 caractères*)*: |
| **Effets catalytiques (financiers):** Indiquez le nom de l'agent de financement et le montant du soutien financier non PBF supplémentaire qui a été obtenu par le projet. | Nom de donnateur: Montant ($): |
| **Autre**: Y a-t-il d'autres points concernant la mise en œuvre du projet que vous souhaitez partager, y compris sur les besoins en capacité des organisations bénéficiaires? (Limite de 1500 caractères) | Il faut noter le ralentissement substantiel de certaines activités lié à des évenements de sécurité, survenant dans les localités de mise en oeuvre du projet (Seytenga et Dori). |

**Partie IV: COVID-19**

*Veuillez répondre à ces questions si le projet a subi des ajustements financiers ou non-financiers en raison de la pandémie COVID-19.*

1. Ajustements financiers : Veuillez indiquer le montant total en USD des ajustements liés au COVID-19.

$0

1. Ajustements non-financiers : Veuillez indiquer tout ajustement du projet qui n'a pas eu de conséquences financières.

La mise en oeuvre des activités tient desormais compte du respect des mesures barrières avec la fourniture en masques, gels ainsi que le fait de considerer la disctanciation sociale dans le choix des salles dans l'organisation des ateliers

1. Veuillez sélectionner toutes les catégories qui décrivent les ajustements du projet (et inclure des détails dans les sections générales de ce rapport) :

Renforcer les capacités de gestion de crise et de communication

Assurer une réponse et une reprise inclusives et équitables

Renforcer la cohésion sociale intercommunautaire et la gestion des frontières

Lutter contre le discours de haine et la stigmatisation et répondre aux traumatismes

Soutenir l'appel du SG au « cessez-le-feu mondial »

Autres (veuillez préciser):

Le cas échéant, veuillez partager une histoire de réussite COVID-19 de ce projet (*i.e. comment les ajustements de ce projet ont fait une différence et ont contribué à une réponse positive à la pandémie / empêché les tensions ou la violence liées à la pandémie, etc.*)

**Partie V : ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE DU PROJET SUR LA BASE DES INDICATEURS:**

Utiliser le cadre de résultats du projet conformément au document de projet approuvé ou à toute modification et fournir une mise à jour sur la réalisation des indicateurs clés au niveau des résultats et des produits dans le tableau ci-dessous. Veuillez sélectionnez les produits et les indicateurs les plus pertinents avec les progrès les plus pertinents à mettre en évidence. S'il n'a pas été possible de collecter des données sur les indicateurs particuliers, indiquez-le et donnez des explications. Fournir des données désagrégées par sexe et par âge. (300 caractères maximum par entrée)

|  | **Indicateurs** | **Base de donnée** | **Cible de fin de projet** | **Etapes d’indicateur/ milestone** | **Progrès actuel de l’indicateur** | **Raisons pour les retards ou changements** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Résultat 1**  Les agents de l’État de première ligne aux points d’entrée de Seytenga et de Kantchari protègent les usagers de la route ainsi que les populations riveraines des risques liés à la COVID-19 et contribuent à la restauration de la confiance avec et entre les populations dans le cadre de leurs actions. | Indicateur 1.a  Perception, par sexe et âges, des populations riveraines et usagers de la route envers les agents de l’Etat de 1ère ligne aux points d’entrée | **59%** | 60% | 59% | 59% | Cible prévisionnelle à revisiter |
| Indicateur 1.b  Pourcentage des agents de l’État de première ligne aux points d’entrée qui estiment être mieux acceptés par les populations (désagrégé par sexe et par âge) |  | **70%** | **70%** |  | Il s'agit de la perception des agents de santé en ce qui concerne leur acceptabilité par la population, perception qui pourra etre mesuree en fin de projet |
| Indicateur 1.c  Taux d’application des SOP par les agents d’Etat impliqués dans la riposte contre la covid-19 |  | 100% | 0 | 0 | L’étude de base n’a pas noté l’existence des SOP . Mais 35% des FDS disent qu'il existe des directives de travail, et le niveau d'application de ces directives est à 44%.  87,8% des agents de santé disent qu'il existe des directives de travail, et le niveau d'application est à 66,3%. |
| Produit 1.1  Les personnels de première ligne aux points d'entrée prennent en compte le respect des droits humains dans la prévention et la gestion de la COVID-19. | Indicateur 1.1.1  Pourcentage des travailleurs de première ligne, par sexe et âges, formés, qui déclarent avoir amélioré leurs connaissances sur l’approche basée sur les droits humains dans la prévention et la gestion de la COVID-19. | Niveau de référence :0% | 80% | 80% | 0 | Sera déterminé par l'évaluation finale. |
| Indicateur 1.1.2  Pourcentage des travailleurs de première ligne formés qui réussissent aux post-tests des formations | **0%** | 90% | 90% | 99% |  |
| Produit 1.2  Un cadre de dialogue fonctionnel est mis en place entre les agents de première ligne aux points d’entrée (autorités administratives, personnel de santé et FDS) et les populations. | Indicateur 1.2.1  Pourcentage des membres des communautés riveraines interrogés qui déclarent que la gestion de la COVID-19 par les agents de première ligne a renforcé la confiance mutuelle | **85%** | 95% | 85% | 85% | Cible revisée après l'evaluation de base |
| Indicateur 1.2.2  Pourcentage des voyageurs interviewées qui se sentent moins/ou pas stigmatisés dans les communautés d’accueil. | 100% | 100% | 100% | 100% | La grande majorité des usagers de la route (92%) ont déclaré avoir été en contact avec les populations riveraines dans les points d’entrée. Aucun parmi eux n’a eu ni l’impression d’être négligé ou indexé par les populations, ni un problème ou un malentendu avec un riverain à Seytenga et Kantchari. |
|  | Indicateur 1.2.3  **Pourcentage des voyageurs enquêtés (par sexe et âges) déclarant leurs droits respectés dans la prévention et la gestion de la COVID-19 aux passages des points** | **0** | **10** | **05** | **04** | Plus de 85% des acteurs sont disposés à prendre part à des concertations ou à participer à des campagnes de sensibilisation (100% des commerçants, 97% des ménages riverains et 83% des voyageurs contre 47% des transporteurs). |
| Produit 1.3 | Indicateur 1.3.1 |  |  |  |  |  |
| Indicateur 1.3.2 |  |  |  |  |  |
| Produit 1.4 | Indicateur 1.4.1 |  |  |  |  |  |
| Indicateur 1.4.2 |  |  |  |  |  |
| **Résultat 2**  Le dispositif de prévention et gestion de la COVID dans les lieux de détention est renforcé pour assurer la continuité de la justice pénale et une gestion plus efficace garantissant le respect des droits et libertés des justiciables pendant la période de pandémie. | Indicateur 2.a  Perception de personnel des centres de détention sur la gestion des lieux de détention et le respect des droits des justiciables. | 80% | 100% | 80% | 80% | Cible revisée après l'évaluation de base |
| Indicateur 2.b  Pourcentage de centres de détention soutenus ayant réduit la surpopulation carcérale. | 0% | 50% | 25% | 25% | La phase d’identification des besoins a été inclusive et participative. La mise en œuvre est en cours. |
| Indicateur 2.c  Nombre de protocoles et dispositifs conformes aux normes internationales en matière de droit à la santé et droits des personnes arrêtées et détenues mise en œuvre dans les établissements pénitentiaires et lieux de détention de la police judiciaire | **0** | 10 | 10 | 5 | Phase préparatoire ayant permis d’évaluer le cadre légal. Les resultats de l’évaluation ont permis de distinguer les protocoles à élaborer, de ceux à renforcer par la mise à disposition de moyens pour l’opérationnalisation. |
| Produit 2.1  Les protocoles sanitaires de prévention de la COVID 19 dans les lieux de détention, les établissements pénitentiaires et les juridictions (parquets et cabinets d’instruction) sont mis en œuvre. | Indicateur 2.1.1  Nombre de juridictions, police, et lieux de détention évaluées | **0** | Cible :  5 prisons  3 juridictions  10 postes de police judiciaire | 100% | 50% | Les structures concernées ont été identifié de concert avec les partenaires du ministère de la Justice |
| Indicateur 2.1.2  Nombre de protocoles mis à jour | **0** | Cible :  1 protocole mis à jour pour la police judiciaire  1 protocole pour les établissements pénitentiaires  1 protocole pour les juridictions | 2 | 2 | Les protocoles existants ont fait l’objet d’opérationnalisation |
| Produit 2.2  Un dispositif pilote de communication à distance pour le traitement des procédures pénales (instruction, jugement) en période de confinement COVID 19 est développé et mis en œuvre | Indicateur 2.2.1  Un système pilote de communication à distance pour le traitement des procédures pénales est développé (OUI/NON) | **NON** | Cible:OUI | OUI | NON | Le processus d'équipement est terminé. |
| Indicateur 2.2.2  Nombre de protocoles élaborés | **0** | 3 | 2 | 2 | L’évaluation du cadre légal a revelé les aspects à considérer pour les différents protocoles |
| Indicateur 2.2.3  **Nombre de femmes et jeunes filles prises en charge par les paralégaux** | **0** | **50** | **25** | **0** | **Au moment de l’élaboration de ce rapport, les paralégaux/volontaires avaient été déployés en coordination avec le Fonds d’assistance judiciaire mais n’avaient pas encore rapporté sur leurs activités de terrain.** |
| Indicateur 2.2.4  **Nombre de femmes et jeunes filles sensibilisées aux normes sanitaires** | **0** | **250** | **100** | **0** | **Idem** |
| Produit 2.3  Une stratégie de mise en œuvre du dispositif légal des mesures alternatives à l’emprisonnement et d’aménagement des peines aux fins de réduire la surpopulation carcérale facteur de risque d'épidémie de COVID-19 est élaborée et mise en œuvre | Indicateur 2.3.1  Nombre d’évaluation menées | **0** | 1 | 1 | 1 | Atteint |
| Indicateur 2.3.2  Nombre de stratégies rédigées | **0** | Cible: 1 stratégie nationale est rédigée | 1 | 1 | Le cadre légal concernant les mesures alternatives à l’emprisonnement et d’aménagement des peines existe et mérite d’être renforcé et adapté au contexte |
| Produit 2.4  Une équipe de paralégaux est déployée pour assurer l’assistance judiciaire des femmes et des jeunes filles en détention dans les zones cibles | Indicateur 2.4.1  Nombre d’acteurs ayant pris par à l’atelier (désagrégé par sexe) | **0** | 6 personnes de l’administration pénitenaire (4 femmes 2 hommes)  3 procureurs du parquet (2 femmes –1 homme)  3 juges d’instruction (2 femmes –1homme)  6 OPJ (3 police/3 gendarmerie) (4 femmes –2 hommes)  2 du bureau de l’assistance judiciaire (2 femmes)  1 représentant du barreau (1 femme) | 6 | 6 | Les paralégaux ont été recrutés sous la coupe du fonds d’assistance judiciaire. Ils ont été formés avant d'être déployer sur le terrain. |
| Indicateur 2.4.2  Nombre de paralégaux formés | **0** | Cible: 15 paralégaux formés | 15 | 10 | 10 paralégaux dont 5 femmes ont été recrutés et formés. |
| Indicateur 2.4.3  **Nombre de femmes et jeunes filles prises en charge par les paralégaux** | **0** | 250 femmes et jeunes filles prises en charge |  |  |  |
| Indicateur 2.4.4  **Nombre de femmes et jeunes filles sensibilisés aux normes sanitaires** | **0** | **100** |  |  |  |
| **Résultat 3** | Indicateur 3.1 |  |  |  |  |  |
| Indicateur 3.2 |  |  |  |  |  |
| Indicateur 3.3 |  |  |  |  |  |
| Produit 3.1 | Indicateur 3.1.1 |  |  |  |  |  |
| Indicateur 3.1.2 |  |  |  |  |  |
| Produit 3.2 | Indicateur 3.2.1 |  |  |  |  |  |
| Indicateur 3.2.2 |  |  |  |  |  |
| Produit 3.3 | Indicateur 3.3.1 |  |  |  |  |  |
| Indicateur 3.3.2 |  |  |  |  |  |
| Produit 3.4 | Indicateur 3.4.1 |  |  |  |  |  |
| Indicateur 3.4.2 |  |  |  |  |  |
| **Résultat 4** | Indicateur 4.1 |  |  |  |  |  |
| Indicateur 4.2 |  |  |  |  |  |
| Indicateur 4.3 |  |  |  |  |  |
| Produit 4.1 | Indicateur 4.1.1 |  |  |  |  |  |
| Indicateur 4.1.2 |  |  |  |  |  |
| Produit 4.2 | Indicateur 4.2.1 |  |  |  |  |  |
| Indicateur 4.2.2 |  |  |  |  |  |
| Produit 4.3 | Indicateur 4.3.1 |  |  |  |  |  |
| Indicateur 4.3.2 |  |  |  |  |  |
| Produit 4.4 | Indicateur 4.4.1 |  |  |  |  |  |
| Indicateur 4.4.2 |  |  |  |  |  |